

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2011
Déposé le 1^{er} mars 2011**

1) Madame Linda Gauthier 11-17527 CA 1er février 2011

Soulève une problématique concernant le déneigement d'un accès pour personne à mobilité réduite sur la rue Dominion ainsi que la signalisation qui y est installée. Elle indique que la situation a été signalée à plusieurs reprises et que le résidant doit obtenir des traitements médicaux trois fois par semaine. Elle demande si le mobilier urbain inclus dans l'emprunt de 150 000 \$ est du mobilier urbain accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le maire indique que les vérifications techniques seront faites concernant ce dossier. Il rappelle que la conseillère Roy travaille en étroite collaboration avec l'équipe de monsieur Herischi sur la question du déneigement aux abords des résidences pour aînés et rappelle que l'on a intégré les commentaires d'une personne à mobilité réduite lors des analyses du projet de cafés-terrasses. Il indique que le commentaire sera pris en considération pour la question du mobilier urbain.

Monsieur Babak Herischi indique qu'une partie de la problématique vient du fait que la neige est accumulée sur le domaine privé mais que son équipe étudiera la problématique afin que chacun puisse faire sa partie.

La Direction des travaux publics fera les vérifications d'usage concernant le déneigement et la signalisation.

2) Monsieur Derek Robertson 11-17532 CA 1^{er} février 2011

Remercie le conseil d'avoir laissé toute la place aux résidants lors de la soirée du MTQ sur l'échangeur Turcot et pour les préoccupations concernant le transport collectif ainsi que les mesures de mitigation. Il remercie plus particulièrement la conseillère Sophie Thiébaud pour son implication dans le dossier depuis les trois dernières années. Il demande au conseil de travailler activement sur la question du train de l'ouest car cela serait un avantage certain pour les résidants.

Il demande à obtenir la liste complète des coûts de réfection de la piscine St-Henri puisque le projet a fait l'objet de plusieurs modifications depuis les deux dernières années.

Le maire indique que le montant global est d'environ 2 millions de dollars et que la liste des travaux est disponible. Il indique que les résidants seront très satisfaits des réparations et que des travaux ont été faits en régie lorsque possible pour éviter une augmentation de la facture totale. Il indique que l'on procède maintenant aux derniers tests en vue de l'inauguration officielle le 12 février prochain et il invite les personnes intéressées à y assister.

Monsieur Jules Ostiguy, directeur des Services administratifs souligne que les travaux comprennent une réfection complète des systèmes de tuyauterie, de ventilation et de filtration et que l'une des difficultés est l'emplacement au-dessus de la dalle du métro et que les plans originaux ne reflétaient pas la situation réelle. Il indique que la liste des coûts sera rendue disponible.

La Direction des services administratifs a fait parvenir la liste des coûts au résidant le 11 février 2011.

3) Madame Juliette Patterson

11-17536

CA 1er février 2011

Indique qu'elle est architecte et présidente de la Fondation du Horse Palace de Griffintown. Elle rappelle l'histoire du Horse Palace, la valeur patrimoniale de l'endroit et que celui-ci bénéficie aux résidents ainsi qu'aux écoliers. Elle demande quelle est la position du conseil sur le dossier puisque des rumeurs circulent à l'effet qu'un promoteur veuille acheter l'édifice et démolir les écuries et en faire un projet résidentiel.

Le maire indique que le conseil a une volonté de préserver le patrimoine et rappelle les différentes interventions pour la mise en place du corridor culturel. Il rappelle la volonté de préserver les différents bâtiments d'intérêt patrimonial dont le Horse Palace fait partie.

Répondu sur place.

4) Madame Hélène Leblanc

11-17538

CA 1er février 2011

À la suite de la réunion d'hier sur l'échangeur Turcot, elle demande quels sont les recours de l'arrondissement en lien avec le schéma d'aménagement. Elle demande au maire s'il a des appuis des maires des villes ou arrondissements voisins.

Le maire rappelle que le projet a été adopté en lien avec le schéma d'aménagement en vigueur alors que l'on sait qu'il date de 1987 et qu'il sera modifié prochainement alors que la ville aurait pu demander une dérogation au ministre Lessard. Sur la question d'autres appuis, il indique que le maire de Westmount fait aussi des pressions de son côté, que ce soit avec le projet du CUSM et rappelle que les maires des autres arrondissements sont de la formation politique d'Union Montréal. Il rappelle qu'à chaque fois qu'il en a la chance et qu'il est invité au comité exécutif, il fait valoir les enjeux de l'arrondissement

Répondu sur place.

5) Madame Lise Ferland

11-17540

CA 1er février 2011

Sur le dossier des terrains du CN, elle rappelle le travail du comité de suivi et la conception élaborée pour un projet intégré avec de multiples dimensions et la question de la zone tampon entre la partie résidentielle et industrielle afin qu'elle soit un milieu de vie avec des services de proximité. Elle indique que le groupe qu'elle représente voudrait voir toutes les conditions incluses dans l'entente de développement ainsi que l'ensemble du projet du bâtiment no 7 et que les conditions de réalisation y soient et demande si le conseil partage ces préoccupations.

Le maire indique que cela est clair et que c'est la direction qui a été donnée, que les intervenants font les pressions en ce sens afin que cela fonctionne et qu'une rencontre sera organisée prochainement afin de discuter à nouveau de la question.

Répondu sur place.

6) Monsieur Marcel Sévigny

11-17541

CA 1er février 2011

Soulève une inquiétude concernant les démolitions d'édifices qui pourraient être rénovés alors qu'ils sont démolis afin de construire des projets de remplacements plus denses, soulignant à titre d'exemple le dossier de la rue de Chateauguay inscrit en 40.16 à l'ordre du jour. Il indique que la ville devrait faire des contre-expertises des rapports d'experts présentés par les promoteurs.

Le maire indique que la conseillère Véronique Fournier, présidente du CCU donnera des informations additionnelles sur le dossier en question mais qu'il est clair que la volonté des élus est de faire respecter le cadre bâti et que cela est l'une des préoccupations du conseil. Il indique qu'il a rencontré hier le directeur de l'habitation de la ville sur différentes questions.

La conseillère Véronique Fournier donne des informations additionnelles sur le dossier en question et rappelle toute l'analyse qui a été faite par le CCU et les défis de préservation des édifices dans les quartiers ouvriers. Elle indique que, à l'ordre du jour, les résidents peuvent voir deux dossiers de modification de la réglementation existante (règlement d'urbanisme et PIIA) afin de préciser, entre autres, des mesures de préservation du patrimoine.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, indique qu'il est sensible aux propos du résident à l'effet que des contre-expertises sont parfois demandées et que, de plus en plus, des clauses pour la récupération des matériaux de construction sont exigées. Dans le dossier de la rue de Chateauguay, il rappelle les problèmes de structure du bâtiment.

Répondu sur place.

7) Monsieur Pierre Brisset

11-17546

CA 1er février 2011

Indique qu'à partir de la station St-Henri, il longe le chemin de fer et traverse la rue Ste-Marguerite et qu'il doit traverser une falaise pour reprendre la piste le long de la voie ferrée. Il demande si un escalier est prévu à cet endroit.

Le maire indique que la solution envisagée faisait en sorte que les gens puissent continuer leur chemin jusqu'à la station St-Henri plutôt que d'aller de l'avant avec une descente près du viaduc et que le terrain est très escarpé et que l'on connaît les problématiques d'entretien des escaliers de l'autre côté et indique que son cabinet travaille déjà la question avec le CN.

Répondu sur place.

8) Monsieur Serge Deschamps

11-5468

CA 11 janvier 2011

Rappelle l'importance de la préservation des maisons anciennes du noyau villageois Saint-Augustin et dépose de la documentation à cet effet. Il indique que le Conseil du Patrimoine avait aussi suggéré que l'arrondissement procède à un inventaire.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises précise qu'un inventaire du cadre bâti a été effectué dans le cadre du PIIA.

Le maire rappelle que le conseil partage cette préoccupation concernant le patrimoine, que le

dossier de la rue Rose-de-Lima avait été difficile à trancher et que l'on doit s'assurer de faire de la sensibilisation auprès des propriétaires et des nouveaux acheteurs de maisons anciennes. Il indique que les membres du conseil prendront connaissance des documents déposés et qu'une communication a déjà été reçue de monsieur Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal et qu'il sera convié à une rencontre afin d'étudier la question. Il souhaite que le résidant puisse enrichir la discussion par ses connaissances.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle siège à la commission sur la mise en valeur du territoire qui révisé la politique de la ville sur le patrimoine et qu'elle verra comment l'expertise et les commentaires du résidant pourraient être mis à contribution.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises étudiera la demande.

9) Madame Judy Negley

11-5485

CA 11 janvier 2011

Sur la question du projet de Courcelle/St-Jacques, elle rappelle des considérations qui avaient été soulevées concernant ce projet qui semblait prioriser les familles et demande où en est le projet de ruelle verte et quels aménagements sont prévus indiquant que la participation de l'arrondissement est manquante. Elle demande qu'un intervenant soit désigné à l'arrondissement pour travailler les différentes demandes en collaboration avec les résidants. Elle invite les personnes intéressées à assister à une présentation demain à l'annexe Charlevoix par le représentant de l'OMH sur le projet

Le maire indique que le projet favorise l'accession à la propriété avec des conditions minimales pour la mise de fonds et que des résidants peuvent aussi se qualifier pour l'attribution d'un logement par le biais de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Il invite les résidants intéressés à prendre connaissance du bulletin de l'OMHM. Sur la question de la ruelle verte, il indique que messieurs Proulx et Herischi étudieront les questions soulevées.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Direction des travaux publics indiquent qu'il a été convenu qu'un budget de 25 000\$ sera alloué pour l'aménagement de la ruelle. M. Brochu, chef de division – voirie et parcs a communiqué avec Mme Negley concernant ce dossier.»

Donne son appui aux propos de monsieur Deschamps concernant la préservation des bâtiments anciens rappelant que plusieurs personnes apprécient la valeur des maisons du quartier et souligne les réussites de préservation dans les villages situés entre Trois-Rivières et Repentigny. Il indique que l'intersection du marché Atwater est dangereuse depuis la nouvelle configuration.

Le maire indique que l'intersection a été reconfigurée il y a quelques années et que cela a réglé certaines problématiques et en a créé d'autres et que l'arrondissement travaille déjà les prochaines mesures à être prises dans le secteur. Il rappelle les actions locales pour la sécurité des piétons et le travail effectué par la section de la circulation et remercie le résidant pour ses commentaires.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique que la demande a été envoyée à la ville centre depuis plusieurs mois et qu'un rappel sera fait.

Une rencontre a eu lieu avec les responsables de la Direction des transports en date du 15 février dernier au cours de laquelle on a discuté des problématiques auxquelles notre arrondissement fait face et qui relèvent de leurs compétences, telles que la configuration de l'intersection de l'avenue Atwater et du marché Atwater ainsi que la problématique de la rue St-Antoine, dans son ensemble. Les responsables de la Direction des transports nous ont confirmé qu'une fois l'étude amorcée, une rencontre sera organisée à la mi-mars en vue de proposer des solutions concrètes.

Rappelle la rencontre annuelle de Mobilisation Turcot qui aura lieu le 13 décembre à 17 h au CÉDA. Il souligne l'importance du travail effectué par les éco-quartiers et en demande le maintien. Il indique qu'il est préoccupé par l'augmentation de la circulation et de la pollution dans le Sud-Ouest à la suite des nombreux chantiers, notamment Turcot, le CSUM et le centre récréatif de Westmount et demande à la conseillère Sophie Thiébaud de Projet Montréal de se prononcer sur la question, rappelant qu'encore une fois il n'y a aucun bénéfice pour la population du Sud-Ouest.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que le dossier Turcot évolue très vite et que très prochainement il y aura d'autres préoccupations et d'autres visions de la manière dont Projet Montréal peut envisager les choses dans le cadre de Turcot, qu'il y aura des occasions d'en reparler. Elle indique que pour le point précis, elle ne maîtrise pas bien tous les détails entourant ces questions mais qu'elle fera ses devoirs et pourra en reparler mais que ce qu'elle en sait c'est que dans le cadre du projet du ministère des Transports, la voie qu'ils rajoutent et qui passe entre autres sur le 780 St-Rémi est pour desservir des besoins de mobilité à cause de la cour Glenn, du CSUM, et qu'en tant que représentante du Sud-Ouest cela ne fait pas son affaire car cela représente de la circulation en plus qui va passer dans notre quartier et que cela doit être pris en considération. Elle indique qu'elle discutera à nouveau de la question avec le résidant.

La majorité des travaux étant sur le réseau artériel donc sous la responsabilité de la Ville Centre, une rencontre a eu lieu avec les responsables de la Direction des transports en date du 15 février dernier où l'arrondissement a fait part des problématiques auxquelles il fait face et qui relèvent de leurs compétences, telles que la fermeture de la sortie St-Jacques sur l'autoroute 720. Il a été convenu qu'à l'avenir, l'arrondissement sera informé, dans des délais raisonnables, afin que nous puissions prévoir des mesures de mitigation.